

mode d'emploi

PASS SANITAIRE

requis dans tout club ou
structure habilitée FFT

Le Pass sanitaire est requis

Le président de la République a annoncé une extension du Pass sanitaire. Cette mesure impacte largement toutes nos pratiques sportives depuis le 21 juillet pour les 18 ans et plus, à la rentrée (30 août) pour les salariés ou les personnes indispensables au bon fonctionnement du club au quotidien et fin septembre pour les 12 ans et plus. Voici un message du président de la FFT avec les recommandations fédérales pour la mise en place du Pass sanitaire au sein de votre structure et pour les compétitions.



POUR ANTICIPER !

Vaccination 1^{re} dose

+ 21 JOURS

Vaccination 2^e dose

+ 7 JOURS

PASS SANITAIRE VALIDE

mode d'emploi

PASS SANITAIRE

requis dans tout club ou structure habilitée FFT

À PARTIR DU 21 JUILLET

Tout joueur, spectateur, arbitre, accompagnateur de plus de 18 ans doit produire le Pass sanitaire dans tous les espaces intérieurs ou extérieurs du club.

Dès que la capacité d'accueil est supérieure à 50 personnes.

À PARTIR DE DÉBUT AOÛT

(dès la promulgation de la loi sanitaire)

Quelle que soit la capacité d'accueil du club.

À PARTIR DE LA RENTRÉE

(actuellement le 30 août)

Le pass sanitaire est requis dans tous les établissements.

POUR TOUS LES PUBLICS DE 18 ANS ET PLUS, SANS EXCEPTION.

À COMPTER

DU 30 SEPTEMBRE

Le pass sanitaire est requis dans tous les établissements.

POUR TOUS LES PUBLICS DE 12 ANS ET PLUS, SANS EXCEPTION.

Ces mesures ne s'appliquent ni aux salariés, ni aux personnes indispensables au bon fonctionnement du club au quotidien, en particulier les bénévoles, ni aux mineurs.



Pour un pass sanitaire valide, vous devez présenter l'une des 3 preuves suivantes.

un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48h

ou

un certificat de vaccination avec un schéma vaccinal complet : 2 doses + 7 jours

ou

un certificat de rétablissement du Covid-19 : test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois



TÉLÉCHARGEZ LE QR CODE 2D-DOC
SUR L'APPLICATION TOUSANTICOVID
OU SUR LE PORTAIL SI-DEP



Merci à toutes et tous pour votre coopération avec la direction du club, c'est en équipe que nous préserverons la continuité de la pratique et vaincrons le virus !

Plus d'informations sur fft.fr



PASS SANITAIRE

requis dans tout club ou structure habilitée FFT

Chères licenciées, chers licenciés,

À l'occasion de sa dernière allocution relative à la situation sanitaire, **le Président de la République a exprimé sa volonté d'accélérer la vaccination contre la COVID-19** et a annoncé une extension du pass sanitaire.

Cette mesure impacte largement, et dès à présent, les règles de vie au sein de nos clubs (**stages, compétitions, pratiques libres ou encadrées**).

Ainsi, depuis le **mercredi 21 juillet**, le pass sanitaire est requis pour entrer, circuler et jouer dans tous les espaces intérieurs des clubs, sur les courts couverts et dans les équipements extérieurs pour les 18 ans et plus. En revanche, la bonne nouvelle est qu'il **dispense alors du port du masque**.

Jusqu'à fin septembre, ces mesures **ne s'appliquent pas aux mineurs de 17 ans et moins** mais après cette date, le Pass sanitaire sera requis **pour tous les publics de 12 ans et plus**.

Nous sommes conscients que le respect de ces nouvelles règles exige de vous cette fois encore un effort important, mais nous souhaitons mettre tout en œuvre pour, ensemble, préserver la pratique de nos sports et de nos compétitions tout en protégeant au mieux la santé de chacun.

Pour s'offrir **une rentrée responsable et ouverte à tous**, nous avons le pouvoir **d'anticiper** : gardons à l'esprit qu'un schéma de vaccination complet nécessite 28 jours minimum (entre la 1^{ère} dose de vaccin et la validité du pass sanitaire).

Nous restons à votre écoute et vous tiendrons régulièrement informés au cours des prochaines semaines des évolutions législatives et réglementaires.

Nous vous souhaitons un très bel été, sportif et récupérateur malgré ces nouvelles contraintes. Prenez bien soin de vous.

[Plus d'information sur le site fft.fr](https://www.fft.fr)

Gilles Moreton,
Président de la Fédération Française de Tennis